

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{er} JUIN 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE
D'INTERVENTION : Commune de ETOUTTEVILLE – Département de la SEINE MARITIME

DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL : 6 avril 2017 sollicitant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat des biens dans le délai de cinq ans.

SITUATION DU BIEN : Parcelle cadastrée section AC N° 79 pour une contenance totale de 980m² , parcelle jouxtant celle de la Mairie.

POS/PLU : RNU

PROJET : Acquisition de cette parcelle pour démolition du bâtiment et rénovation de la maison en logement locatif et commerce de proximité.

COMITÉ D'ENGAGEMENT : 28 juin 2017 - Favorable

PROPRIÉTAIRE : M. et MME RENOUF

ÉVALUATION
DOMANIALE : 11 AVRIL 2017 – Inférieure 180 000€

IMPUTATION : Compte n°– 976253
Enveloppe projet : 136000 €

ROUEN le

25 JUIL. 2017

Pour le Président du Conseil
d'Administration de l'EPF Normandie, absent,
le 2ème Vice- Président du Conseil d'Administration
de l'EPF Normandie,

Marie –Agnès POUSSIER-WINSBACK



La Directrice de l'Action Foncière
La Directrice Générale Adjointe
de l'EPF Normandie,


Christine MUTEL

l'Adjointe au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargée du pôle "politiques publiques"